

République française
Département de l'Hérault
Canton de Saint Pons de Thomières
Commune de Rosis

Lors de la séance du conseil municipal du 12 avril 2024, le quorum n'ayant pas été atteint, vous êtes conviés à une nouvelle réunion le

Séance du 16 Avril 2024 à 8h00

Avec le même ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 25 janvier 2024
2. Vote du compte de gestion 2023
3. Vote du compte administratif 2023
4. Affectation du résultat 2023
5. Fongibilité des crédits
6. Vote des 3 taxes locales
7. Vote du budget primitif 2024
8. CDG – Mandat pour contrat prévoyance

Questions Diverses :



Conseil municipal du

Pouvoir

Je soussigné

Donne pouvoir à

Fait le

Signature